

Bruxelles, 04.02.2009  
D(2008) 1938

*Monsieur le Ministre,*

*Je remercie votre prédécesseur, M. Bertrand, de m'avoir transmis les conclusions de la Présidence française du Forum sur les services sociaux d'intérêt général qui s'est tenu à Paris les 28 et 29 octobre derniers. Comme M. Bertrand l'a souligné, les débats du Forum ont mis en exergue le rôle essentiel joué par ces services, un rôle particulièrement crucial dans la période économique difficile que nous traversons actuellement.*

*La Commission continuera à apporter son soutien aux Présidences qui souhaiteront réunir ce Forum ou organiser des conférences sur les services sociaux d'intérêt général. Elle s'est par ailleurs engagée à publier tous les deux ans un rapport d'analyse sur les services sociaux d'intérêt général. Adopté au mois de juillet 2008, le premier de ces rapports a été présenté lors du Forum qui lui a réservé un accueil favorable.*

*Les débats lors du Forum ont, une nouvelle fois, mis en évidence deux questions majeures que se posent les autorités publiques, les fournisseurs de services, les usagers et les acteurs de terrain, celles de la promotion de la qualité des services sociaux d'intérêt général et de l'application du droit communautaire à ces services.*

*Encouragée par les résultats du forum, la Commission soutiendra, ainsi qu'elle l'avait annoncé, le développement, au sein du Comité de la protection sociale, d'un cadre volontaire pour la qualité des services sociaux d'intérêt général. Dans ce domaine, la Commission finance, grâce au programme PROGRESS, des initiatives de terrain de dimension européenne en vue de promouvoir des outils de définition, de mesure, d'évaluation et d'amélioration de la qualité des services sociaux d'intérêt général. Ces initiatives ont débuté fin 2008. Elles couvrent une large gamme de services sociaux, tels les soins de longue durée, les services d'intégration des migrants, les services aux personnes handicapées, les services pour les sans-abris et la garde d'enfants.*

*La Commission soutiendra également des projets de formation destinés aux autorités publiques en vue de clarifier les règles communautaires relatives aux marchés publics et aux aides d'Etat. Ces initiatives devraient permettre aux autorités publiques de mieux*

*M. Brice Hortefeux  
Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS 07  
France*

*s'approprier le cadre européen et de comprendre les possibilités offertes par ce cadre pour l'organisation et le financement de services sociaux de qualité. Elles font partie d'une stratégie plus vaste visant à apporter aux acteurs de terrain les clarifications nécessaires concernant l'application du droit communautaire aux services sociaux d'intérêt général.*

*Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, la Commission estime, sur base du large processus de consultation qu'elle a mené, que le cadre législatif actuel de l'Union offre un cadre approprié et suffisant pour permettre le développement de services sociaux d'intérêt général de qualité. Des modifications de ce cadre ne s'imposent donc pas à ce stade. Des efforts restent néanmoins à faire, tant du côté de la Commission que du côté des Etats membres pour que les autorités publiques, les fournisseurs de services et les usagers utilisent ce cadre dans les meilleures conditions. Pour sa part, la Commission a mis en place des outils concrets destinés à faciliter la compréhension et l'application des règles communautaires aux services sociaux d'intérêt général, à savoir les documents "Questions fréquemment posées" présentés en novembre 2007 et le service d'information interactif.*

*La Commission a également adopté en novembre 2005 le "paquet SIEG" qui établit un cadre juridique clair pour le financement des services d'intérêt économique général et notamment des services sociaux d'intérêt général de nature économique. Lors de l'analyse des rapports concernant la mise en œuvre de ce paquet que les Etats membres devaient transmettre pour la fin 2008, la Commission prêter une attention particulière aux difficultés qui pourraient lui être signalées, notamment au titre des services sociaux d'intérêt général.*

*En outre, la Commission a pris, à la demande du Conseil des Ministres, une série de mesures d'accompagnement afin d'aider les Etats membres dans le cadre de leurs travaux de transposition de la Directive "Services". Ces mesures comprennent, notamment, la publication d'un manuel de transposition et la mise en place d'un groupe d'experts animé par la Commission et composé de représentants des Etats membres. La directive et, plus généralement, le droit communautaire ne font d'ailleurs, en aucune manière, obstacle à des cadres réglementaires qui, sans être discriminatoires ou disproportionnés, garantissent la qualité des services sociaux.*

*Enfin, la Commission a participé très activement aux travaux du groupe Spiegel établi au sein du Comité de la protection sociale. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un rapport très utile dont les conclusions opérationnelles ont été approuvées par le Conseil EPSCO de décembre dernier. La Commission entend leur donner la suite appropriée.*

*Ainsi suis-je convaincu que le chemin sur lequel nous sommes engagés permet de répondre concrètement aux besoins des différents acteurs du secteur des services sociaux d'intérêt général et de veiller au bon fonctionnement de ces services. Je me réjouis de pouvoir compter sur la France qui partage pleinement cet engagement.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. G.', located at the bottom right of the page.